

# Mercredi 18 décembre

## Journée internationale des migrants



L'Europe accueille 15 Millions d'immigrés sur les 175 Millions de par le monde.

Le 18 décembre 1990, l'ONU adopte une convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille.

### Une Convention internationale que la France n'a toujours pas ratifiée...

Cette Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille concerne tous les migrants qui " vont exercer, exercent et ont exercé " un travail pendant " tout le processus de migration ". Pour tous, avec ou sans papiers, des droits fondamentaux sont réaffirmés.

**A ce jour**, 27 Etats ont ratifié la Convention mais aucun des pays les plus industrialisés.

L'Union européenne offre la libre circulation aux citoyens des Etats membres tout en durcissant, pour les autres, les règles de l'asile et du séjour.

Face à la dégradation des droits des migrants, de nombreuses institutions européennes, organisations et associations rappellent l'importance de la Convention des Nations unies.

## Mercredi 18 décembre 16h Bourg-en-Bresse Rassemblement devant la Préfecture et manifestation

- **A Bourg-en-Bresse comme ailleurs**

Luttons ensemble contre la précarité et la sur-exploitation.

les demandeurs d'asile ont des droits,

les travailleurs étrangers ont des droits,

les travailleurs français ou étrangers ont des droits.



# D'ici et d'ailleurs, Egalité des droits :

## Le Collectif Solidarité Migrants a 15 propositions

Le Collectif Solidarité Migrants<sup>1</sup> a collectivement défini 15 propositions qu'il fait régulièrement connaître.

1. Arrêt immédiat des expulsions et des placements en rétention pendant l'examen des nouveaux textes.
2. Suppression pure et simple du CESEDA, hérité de l'ère Sarkozy.
3. Respect du droit d'asile et des textes qui l'encadrent. Suppression de la notion hypocrite de « pays sûrs ». Création de places pour un hébergement réel, à gestion nationale. Droit au travail.
4. Ouverture d'une possibilité réelle d'immigration « économique » distincte de la demande d'asile. Régularisation des travailleurs installés. Mesures contre le travail dissimulé avec des sanctions accrues contre les employeurs et le développement du rôle et des moyens de l'Inspection du travail.
5. Mise en place d'une politique de large régularisation s'appuyant sur une loi et des critères clairs, reposant le moins possible sur le pouvoir discrétionnaire des préfets.
6. Interdiction du démembrement des familles (l'expulsion d'un père ou d'une mère tandis que le conjoint et les enfants restent en France), mesure inhumaine s'il en est.
7. Encouragement des demandes liées à la poursuite d'études en France pour les jeunes majeurs, puis à l'entrée dans le travail des jeunes diplômés.
8. Fin de la suspicion envers les demandes de mariage avec un étranger.
9. Rétablissement de la carte de 10 ans comme titre de séjour unique, stable, avec droit au travail, renouvelable de plein droit.
10. Instructions données au personnel des préfectures et de toutes les administrations pour un traitement respectueux des étrangers.
11. Suppression du rejet à priori par l'administration préfectorale des demandes « étranger malade », particulièrement, dans l'Ain, celles des Kosovars, pour lesquels l'accès réel aux soins est impossible.
12. Diminution des taxes prohibitives perçues sur la délivrance des titres de séjour, (à ramener, par exemple, à celles exigées pour un passeport français). Prise en charge des frais de transport des demandeurs d'asile pour aller à Paris.
13. Détachement des questions d'immigration du ministère de l'intérieur.
14. Respect de l'engagement pris : droit de vote pour tous les étrangers résidents en France dès 2014.
15. Accueil décent des populations Rrom.

A ce jour.....

**A Bourg-en-Bresse** Les demandeurs d'asile soutenus par le Collectif Solidarité Migrants occupent les anciens locaux de l'ADAPEI depuis juillet 2013.

Le Collectif ne fait que se substituer au Préfet qui doit

- domicilier très rapidement
- héberger
- assurer l'accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile.

<sup>1</sup> **Collectif Solidarité Migrants de l'Ain** : RESF 01/ Ligue des Droits de l'Homme/ Cimade / Comité de Vigilance à l'égard des Demandeurs d'Asile/ Emmaüs /ATTAC/ Union Syndicale Solidaires / CGT Educ'action Ain/ FSU / SNUipp/ NPA / Parti Communiste Français / Les Alternatifs / Parti de Gauche/...